



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE

ENTRE

L'État,

Représenté par **Hugues MOUTOUH**, Préfet de l'Hérault,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Et

La Communauté de communes La Domitienne,

Représentée par son **Président, Monsieur Alain CARALP**, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2 novembre 2021,
Ci-après désignée par « La Domitienne »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire La Domitienne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente...

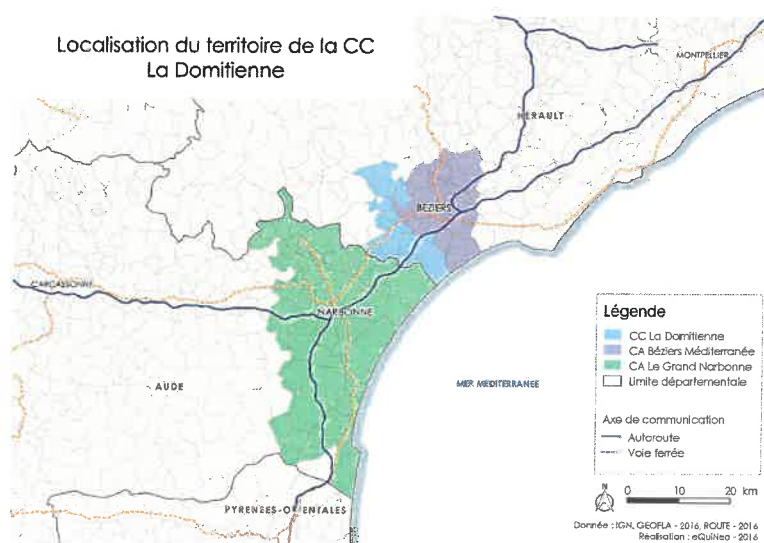
La Domitienne et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de développement durable du territoire « Horizon 2030 », le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de La Domitienne

Créée en 1993, la Communauté de communes La Domitienne se situe dans le département de l'Hérault, en limite de l'Aude. A l'interface des deux Communautés d'Agglomération Béziers Méditerranée et Le Grand Narbonne, entre terre et mer, accessible par une sortie de l'A9 et à proximité de l'aéroport Béziers-Cap d'Agde.



La Domitienne a été la première structure de coopération intercommunale du grand biterrois. Composée de 8 communes de tailles relativement homogènes (de 2121 habitants pour la plus petite, Maureilhan, à 5029 habitants pour la plus peuplée, Cazouls-lès-Béziers), elle regroupe une population totale de 27 926 habitants. D'une superficie de 172 km², le territoire présente donc une densité de population de 161,95 hab./km².

Le territoire s'étire en long de Cazouls-lès-Béziers au nord-ouest à Vendres au sud-est, entourant ainsi l'agglomération de Béziers en première et seconde couronne.

Les paysages sont de nature principalement agricole avec 80% de viticulture, et comptent de nombreux espaces et sites remarquables comme l'étang de Montady, l'oppidum d'Ensérune, le canal du midi, l'étang de Vendres et les collines d'Ensérune (Natura 2000), et le littoral de Vendres.

HORIZON 2030, le Projet de Développement Durable de La Domitienne

Adopté par le Conseil communautaire le 28 septembre 2021, le Projet de territoire « Horizon 2030 », donne à La Domitienne une trajectoire de développement durable dans le cadre d'une croissance soutenable.

Ce qu'Horizon 2030 n'est pas :

- non prescriptif, Horizon 2030 se veut à la fois « document référence » de la vision partagée que les élus communautaires ont de l'intercommunalité et de ses enjeux et « boîte à outils » dans laquelle, au grès des validations politiques et des capacités opérationnelles et financières, le Président et le Bureau communautaire pourront puiser des projets, initier des actions, lancer des réalisations... ;
- non gravé dans le marbre, Horizon 2030 a vocation à être audité chaque année afin d'apprécier son état d'avancement, réajuster ses priorités et cadencer sa mise en œuvre.

Ce qu'Horizon 2030 est :

- prospectif et inscrit dans la durée, Horizon 2030 projette La Domitienne au milieu du mandat prochain car l'action politique et le développement d'un territoire s'inscrivent dans un temps qui dépasse le cadre d'un seul mandat ;
- visionnaire, Horizon 2030 est porté par 4 orientations stratégiques qui permettront son développement équilibré, harmonieux et partagé :
 - la préservation de la biodiversité et de l'environnement ;
 - un développement inclusif, au service de tous ;
 - un développement durable et soutenable ;
 - un territoire de projets et de solidarités.

Les orientations stratégiques du projet de développement durable Horizon 2030 de La Domitienne, en corrélation avec les attendus du présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique :

- 1) s'appuyer sur la **transition écologique** pour faire de la préservation de la biodiversité et de l'environnement des enjeux premiers ;
- 2) réussir la **transition démographique** pour que La Domitienne soit un territoire accueillant et solidaire, au service de tous ;
- 3) faire de la **transition économique** et de la **transition numérique** les piliers d'un développement durable et soutenable, au service d'un territoire touristique, dynamique et créateur d'emplois ;
- 4) porter des **projets communs** pour faire de La Domitienne un territoire de solidarité.

AJ LA TRANSITION ECOLOGIQUE, LEVIER D'ACTION POUR UN TERRITOIRE DURABLE ET RESILIENT, QUI FAIT DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT UN ENJEU PREMIER

L'adoption, en décembre 2019, du Plan Climat Air Energie Territorial traduit l'engagement volontariste de La Domitienne en faveur de la transition écologique et énergétique. Notre PCAET est un des principaux socles de notre projet de développement durable du territoire Horizon 2030, dont les objectifs doivent intégrer les contraintes environnementales et satisfaire aux enjeux d'un développement durable. Le plan d'actions vise à faire de notre intercommunalité un territoire à énergie positive à l'horizon 2045, contribuant ainsi d'une part au projet REPOS Occitanie, d'autre part aux orientations nationales en matières de lutte contre le réchauffement climatique et de promotion des énergies décarbonées.

Les 104 actions du plan intercommunal présentent l'avantage d'être sur des pas de temps différenciés, avec des degrés de maturité divers, qui permettent de définir des priorités et de proposer des phases de réalisation cadencées et cohérentes, tant avec nos moyens, qu'au regard des contraintes réglementaires et des attentes des différents partenaires (éventuels Appels à Manifestation d'Intérêt et Appels A Projet).

Parallèlement à la mise en œuvre des actions du PCAET, notre institution s'est engagée dans une démarche de labellisation CITERGIE qui amène les services communautaires à questionner leurs pratiques dans un souci d'efficacité énergétique, environnementale et écologique. Notre niveau de actuel (selon la grille d'analyse CITERGIE) nous permet d'envisager une labélisation de 1er niveau avant la fin 2021.

Par ailleurs, l'intercommunalité et les 8 communes membres font de la réduction des consommations d'énergie de leur patrimoine bâti un objectif fort du mandat. Dans cette logique, La Domitienne portera un poste mutualisé de **Conseiller en énergie** qui accompagnera les communes membres dans le cadre d'une gestion patrimoniale concertée des équipements communautaires et communaux et dans la définition de leur politique énergétique. Outre la démarche mutualisée visant à l'implantation de **champs photovoltaïques sur les toitures d'une dizaine de bâtiments publics communautaire et communaux**, nombreux sont les projets qui visent à permettre l'accueil de nouveaux habitants dans des locaux réaménagés, très souvent agrandis, et réhabilités selon les normes environnementales garantissant de réelles économies d'énergie. Ainsi, certaines des communes membres de La Domitienne envisagent-elles d'étendre plusieurs de leurs établissements recevant du public en mettant la priorité sur leur rénovation énergétique (tel est notamment le cas de **Colombiers, Maraussan, Maureilhan et Montady pour leurs écoles et cantines scolaires et de Lespignan pour le réaménagement de l'îlot des Buissonnets**) et/ou de construire des bâtiments répondant aux dernières normes en la matière ou correspondant à des labels exigeants (à l'image de la **future école élémentaire de Maraussan** qui satisfera au cahier des charges « Bâtiment Durable Occitanie »). Pour ce qui la concerne, en plus des économies d'énergie qui seront systématiquement recherchées dans toute nouvelle construction communautaire, ainsi qu'à l'occasion des réhabilitations, La Domitienne veillera à augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables sur le territoire (notamment avec l'élaboration d'un **schéma de développement des parcs photovoltaïques et éoliens**, qui sera issu d'une large concertation citoyenne).

La forte dépendance de notre territoire au changement climatique doit nous amener à anticiper les événements naturels exceptionnels ou extrêmes (sécheresse, inondations, canicules, recul du trait de côte...). Dans cet esprit, la préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, sera un marqueur politique de notre intercommunalité qui travaillera à améliorer la continuité écologique des cours d'eau, renforcer notre efficacité épuratoire des eaux usées, protéger les milieux naturels...

La Domitienne s'est construite autour de la compétence « gestion des déchets » par l'agrégation de territoires et syndicats préexistants. Réduire fortement les déchets produits et viser le 100% recyclage figurent parmi les priorités de l'EPCI. Cela passera notamment par un accompagnement renforcé des habitants dans le geste de tri et dans le recyclage/réemploi de leurs déchets. L'intercommunalité mettra aussi l'accent sur la sensibilisation aux problématiques environnementales, notamment en proposant des animations, formations, ateliers de sensibilisation pour tous les âges. Parallèlement, elle développera des actions volontaristes et des méthodes alternatives pour diminuer les déchets ultimes et fera du développement de l'économie circulaire une priorité tant environnementale que sociale et solidaire.

Accolé au Plan communautaire de Prévention et de Gestion des Déchets, le CRTE permettra de mettre en œuvre un modèle de production et de consommation circulaire, afin de limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

A travers une démarche volontariste de prévention, de tri et de recyclage des déchets, l'intercommunalité fera de l'économie sociale et solidaire un levier fort de notre politique publique en faveur de la création d'emplois de faible qualification et « non délocalisables » (création d'une **Ressourcerie**, en collaboration avec le Réseau Local d'Initiative socio-économique Les Sablières (RLISE, dont elle est membre fondateur)). **L'acquisition de broyeurs**, qui seront notamment à la disposition des services techniques communaux et des habitants, permettra de détourner de la collecte une part importante de biodéchets qui pourront être réemployés directement sur site, au plus près de là où ils ont été produits (paillage, compost...). Une étude préalable à la mise en place de la **collecte des biodéchets** sur le territoire et un travail concomitant sur les questions de tarification incitative permettront à La Domitienne de se rapprocher de ses objectifs de réduction des déchets à la source.

La Domitienne est gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral et a en charge l'animation et la préservation de 3 zones Natura 2000 (Basse plaine de l'Aude, Colline d'Ensérune et Mare du Plateau de Vendres). **L'élaboration d'un ABIC** (Atlas de la Biodiversité Intercommunale), la **transformation de l'actuel Domaine départemental des Sablières en une Maison de site « Littoral, dunes et zones humides »** (équipement communautaire) et la **création d'un rallye nature** destiné à « éduquer autrement » (notamment les jeunes générations) conforteront notre stratégie liée à la préservation de l'environnement en incitant les habitants à être acteur de cette démarche. La diversité et l'intensification de ses usages et de son exploitation (agriculture, pâturage, pêche, chasse...) accentuent la pression sur l'étang de Vendres dont la qualité des eaux nécessite une vigilance de premier niveau. **L'étude du fonctionnement hydraulique et l'actualisation du plan de gestion de l'étang de Vendres** sont d'autant plus nécessaires qu'aux côtés des services de l'Etat nous déplorons l'accélération de son eutrophisation qui risque à terme de mettre à mal son écosystème.

Forte des enjeux qu'elle sous-tend en termes de préservation de l'environnement, de promotion d'un tourisme durable du territoire, d'aménagement spatial et physique, d'égalité dans l'accessibilité des services aux publics, la question de la mobilité sera un axe prioritaire de notre développement pérenne. La Domitienne portera la réalisation d'un **Plan global des déplacements à l'échelle de l'intercommunalité** afin, d'une part d'avoir une vision juste et précise des modalités de déplacement et des besoins des habitants et salariés en la matière, d'autre part de créer et/ou réhabiliter et entretenir **des circuits supports de déplacements doux** (dont sentiers de randonnées pédestres, cyclistes, sentier du Littoral, voies vertes...). Par ailleurs, il résulte du BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) qu'une part significative de notre empreinte carbone provient de la flotte automobile communautaire, notamment les véhicules utilisés pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ». Dans le cadre de la transition écologique, nous réaliserons un **diagnostic multicritère de gestion de notre flotte (de type Mobilipro)** et étudierons les options techniques, financièrement soutenables, qui nous permettraient de la faire muter vers des énergies décarbonées.

BJ POUR UNE TRANSITION DEMOGRAPHIQUE REUSSIE : LA DOMITIENNE, UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET SOLIDAIRE, AU SERVICE DE TOUS

Longtemps marquée par une dynamique démographique, certes pour l'essentiel soutenue par un solde migratoire positif, notre intercommunalité voit la part des « 60 ans et plus » croître d'année en année, au détriment des « 15-44 ans ». Proportionnellement plus âgé que la moyenne départementale, avec près de 2 points de plus de « 60 ans et plus », et un déficit marqué de « 15 à 29 ans » (5,7 points de moins que dans le département) notre EPCI doit porter une attention toute particulière à ses aînés, tout en tenant compte d'une présence plus importante des jeunes de « 14 ans ou moins »... ce qui constitue à la fois un challenge et une réelle opportunité (silver économie, accessibilité et politique Enfance/Jeunesse).

Comme beaucoup de territoires périurbains et surtout ruraux, La Domitienne voit le nombre de ses médecins généralistes et spécialistes diminuer sensiblement, notamment à l'occasion des départs en retraite non remplacés de praticiens installés depuis très longtemps sur le territoire. Cette tendance est un double défi, médical et sanitaire, qui pèse sur une population vieillissante et qui s'accroît durant la saison estivale qui voit affluer des dizaines de milliers de touristes. Notre communauté de communes soutiendra toute initiative qui visera à renforcer la couverture médicale et l'offre de premiers recours, à l'image des projets de **Maisons de santé sur les communes de Maureilhan et de Montady**.

Moteur en matière de politique locale de l'habitat (elle s'est dotée d'un PLHi volontaire en 2017), La Domitienne entend le rester et faire du logement et des adaptations nécessaires un marqueur de ses politiques publiques de solidarité avec, notamment la création en 2021 d'un guichet unique de l'habitat – qui évoluera au gré du présent CRTE en **Maison de l'Habitat Durable et de la Transition Ecologique** – et le développement d'une offre de logements diversifiée en réponse aux évolutions sociales et sociologiques des ménages (promouvoir le label « Bâtiment Durable Méditerranéen »).

Répondre aux besoins de chacun, favoriser l'accès à la culture et à la connaissance sont consubstantiels d'une volonté de « faire société ». Plus largement, promouvoir le vivre ensemble, nécessite que les services publics soient développés et les actions sociales et solidaires renforcées. Améliorer l'accès à une restauration collective de qualité, intégrant les impératifs biologiques et de circuits courts, luttant contre le gaspillage alimentaire, économiquement responsable, répondant aux impératifs du monde agricole, tout en permettant la mise à l'emploi de publics éloignés du marché du travail, c'est ce à quoi devront répondre la prochaine **cuisine centrale intercommunale ainsi que la légumerie et l'atelier de pâtisserie qui lui seront adossés**. La Domitienne veut conforter l'agriculture sur son territoire en favorisant la structuration du secteur agricole et en faisant la promotion d'une alimentation sûre, saine et locale. L'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** sera un levier fort pour, d'une part rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation, d'autre part modifier des pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux. Dans ce même esprit, mais aussi pour permettre à tout un chacun d'avoir accès à un « espace vert », notre territoire renforcera ses **aménités urbaines**, notamment au travers, d'une part, **des jardins familiaux, solidaires et partagés sur les communes de Maraussan (au sein d'un futur parc paysager), de Nissan-Lez-Ensérune et de Vendres, d'autre part, du parc public et de l'espace sportif et de loisirs à l'Enclos, sur la commune de Cazouls-lès-Béziers et du futur terrain de sport de Maraussan**. Ce futur poumon vert urbain aura vocation à accueillir les habitants de La Domitienne et au-delà.

L'attention due aux nouvelles générations passera par le renforcement de notre politique publique Enfance/Jeunesse qui pourra prendre corps depuis le **Domaine des Sablières** (cf. ci-avant) dont l'acquisition nous permettra de renforcer notre offre d'accueil et d'animation en direction des 6 / 16 ans. Favoriser le bien vivre ensemble dès le plus jeune âge – en faisant du « respect de l'autre » et de la médiation scolaire des conditions d'une citoyenneté active – et tout au long de la vie – en organisant la prévention et le partage d'information au sein d'un CISPDR à constituer.

CJ LA TRANSITION ECONOMIQUE ET LA TRANSITION NUMERIQUE, PILIER D'UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET DURABLE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE TOURISTIQUE, DYNAMIQUE ET CREATEUR D'EMPLOIS

Historiquement, La Domitienne a fait des Zones d'activités le socle économique et social de son développement. Le partenariat avec le RLISE Les Sablières et la primeur donnée depuis des années aux entreprises d'insertion et aux ESAT (établissements et services d'aide par le travail) du territoire (surtout ATI Vert et APEAI Ouest Hérault) attestent de la vision communautaire qu'un projet économique ne vaut que s'il innove l'ensemble du territoire, répond aux attentes des acteurs économiques et permet la mise à l'emploi du plus grand nombre, notamment de celles et ceux parmi les plus éloignés du monde du travail.

Pour conforter l'attractivité économique et, ainsi, favoriser l'emploi et renforcer l'employabilité des personnes, La Domitienne fait de l'animation et de la structuration des filières d'avenir et stratégiques un objectif premier du mandat. Le projet de création, sur le PRAE Pierre Paul RIQUET, d'une Gigafactory d'hydrogène décarboné par l'entreprise GENVIA (Cameron/Schlumberger, CEA, région Occitanie notamment) ferait de notre territoire un pôle d'excellence sur une filière novatrice, écologique et d'avenir.

Conscientes que la pression foncière est arrivée à un point de tension et de basculement, tant en terme environnemental qu'économique et sociétal, La Domitienne et ses communes membres entendent mettre la priorité sur le **recyclage des friches et la transformation des fonciers déjà artificialisés**, chaque fois que cela sera possible. A ce titre, La Domitienne a sensiblement réduit ses ambitions en terme de création de zones d'activités nouvelles, afin de satisfaire au cadre général

du prochain SCoT du Biterrois. La réhabilitation des friches devient un enjeu majeur de l'aménagement durable de notre intercommunalité dans une logique de maîtrise de l'étalement urbain, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de lutte contre l'artificialisation des sols et de dépollution de sites industriels anciens. Ainsi, en lien avec les Vignerons des Pays d'Ensérune, propriétaire, et avec la commune – La Domitienne travaillera à la **requalification de la friche de la cave coopérative de Maraussan**. D'autre part, **la commune de Cazouls-lès-Béziers investira et dépolluera une friche industrielle sise sur l'ex site Julien et valorisera l'ancienne décharge du Rougeas en exploitant une centrale de panneaux photovoltaïque au sol**. Enfin, pour maintenir notre territoire attractif et compétitif, l'intercommunalité porte un important programme pluriannuel d'investissement destiné tant à la rénovation et la modernisation de nos zones d'activités qu'à l'extension de la principale d'entre-elles, Via Europa.

La Domitienne fait du développement des outils numériques performants un enjeu premier, tant en direction des entreprises que dans sa relation avec les administrés afin de leur faciliter l'accès à ses services (**digitalisation des ADS**, Open DATA et projet de Système d'Information Géographique). Afin d'associer l'ensemble des acteurs économiques à la reprise et d'accompagner de façon proactive la transformation numérique de notre économie de proximité (artisans, commerçants, services), La Domitienne portera, soit en propre soit en co-maîtrise d'ouvrage (notamment avec la CCI) des actions visant à promouvoir et faciliter la **digitalisation des entreprises** et de l'économie dans son ensemble. Notre démarche portera à la fois sur des prestations de diagnostic et d'ingénierie en matière de stratégie numérique et sur des aides en faveur de dépenses d'investissement visant à développer des solutions digitales locales (plateformes numériques « cliquer & emporter », solution de fidélisations dématérialisées, e-réservation, site de vente en ligne...). La Domitienne et le Réseau Local d'Initiative socio-économique Les Sablières veulent s'appuyer sur le digital pour améliorer les services publics locaux, en les rendant plus simples, plus accessibles, plus personnalisés. La labélisation du RLise Les Sablières en tant que **Maison France Service** et sa dotation d'un poste de **Conseiller numérique** permettront d'accélérer l'appropriation par le plus de Domitiens possible des nouveaux usages et services dématérialisés.

La Communauté de commune et son Office du Tourisme travaillent actuellement à la redéfinition de la stratégie touristique du territoire. D'ores et déjà, le cadre donné est celui d'un tourisme durable et responsable, soucieux du respect des espaces naturels et patrimoniaux qui sont des richesses à protéger. La Domitienne s'appuiera sur Voies Navigables de France et sur l'Etat pour permettre la valorisation de la marque Canal du Midi (inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco), notamment en faisant de la **mise en sécurité des berges et du Tunnel du Malpas** le préalable à la **requalification paysagère des abords du Canal du Midi, sur le secteur du Malpas** (siège de l'Office du tourisme et lien direct avec le musée d'Ensérune, Monument National de France). Grand Site de France en projet, notre bief du Canal du Midi verra sa notoriété et son usage renforcés notamment grâce aux aménagements liés à l'**EuroVélo 8**, la Véloroute de la Méditerranée et aux **pistes cyclables et pédestres** que nous créerons et/ou conforterons, avec l'aide de l'ensemble des communes (ou sous leur propre maîtrise d'ouvrage), en partenariat avec les fédérations départementales concernées. La construction d'une **passerelle piétonne, enjambant le Canal du Midi**, ouvrira le Port de Colombiers et le centre du village aux usagers du camping existant et de l'**aire de camping-cars** à créer.

Déjà labellisé Pavillon bleu et Port propre depuis plus de 10 ans, **le Port du Chichoulet** vient d'être distingué « Port propre actif en biodiversité ». C'est le résultat du travail de longue haleine mené par La Domitienne et du projet de **développement soutenable et respectueux des enjeux écologiques** que l'intercommunalité porte afin d'assurer la pérennité du port et de maintenir son attractivité, au bénéfice notamment des pêcheurs et des conchyliculteurs qui y exercent.

DJ LA DOMITIENNE : UN TERRITOIRE DE PROJETS POUR DES ESPACES DE SOLIDARITE

Depuis sa création, La Domitienne œuvre au quotidien, d'une part à renforcer les capacités de chacune de ses 8 communes, d'autre part à réduire les disparités – sociales et économiques notamment – qui pourraient exister entre chacune d'elles. Dans le cadre du Projet de Développement Durable du Territoire HORIZON 2030, cela se traduira par un accroissement de la mutualisation des services supports, la révision du Pacte Fiscal et Financier dans un souci d'équité renforcée. Cela se traduit également par l'inclusion, dès la signature du CRTE, des axes communaux à rayonnement communautaire. Ces axes stratégiques – et les fiches adossées – pourront faire l'objet d'ajustements et compléments à l'occasion des instances annuelles d'animation et de gouvernance.

Au-delà de l'animation globale de la démarche et du pilotage du dispositif, qui seront assumés par le DGS de La Domitienne, la mise en œuvre des différentes actions, l'incrémentation des différents tableaux de bord et de suivi, le lien avec les maîtres d'ouvrages et institutions partenaires relèveront d'un(e) **Volontaire Territorial(e) en Administration (VTA)**.

Article 3 – Les orientations stratégiques

En s'appuyant sur le projet de territoire « Horizon 2030 » de La Domitienne, le présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique fixe **6 orientations stratégiques** :

- les orientations stratégiques 1 à 5 qui reprennent les transitions identifiées comme prioritaires, notamment dans le protocole d'intention signé le 4 mai 2021 : les transitions écologique / énergétique, économique, numérique et démographique ;
 - l'orientation stratégique 6 qui vise à renforcer l'identité de La Domitienne et la solidarité qui doit caractériser les relations, d'une part entre la Communauté de communes et ses 8 communes membres, d'autre part entre les communes membres entre elles.
- 1) Orientation stratégique 1 : s'appuyer sur la **transition écologique**
 - a) pour faire de la **préservation de la biodiversité et de la résilience de l'environnement** des enjeux premiers ;
 - b) pour **conforter l'agriculture** et une **alimentation saine** ;
 - c) pour promouvoir les **déplacements alternatifs et décarbonés**.
 - 2) Orientation stratégique 2 : accélérer la **transition énergétique** :
 - a) pour **réduire l'empreinte écologique** du patrimoine bâti ;
 - b) pour faire de la Domitienne un **TEPOS dès 2045**.
 - 3) Orientation stratégique 3 : mener la **transition économique** pour porter un **développement durable, créateur d'emplois**, au service d'un **territoire touristique et dynamique** :
 - a) par la **réhabilitation des friches** ;
 - b) pour la **promotion du Canal du Midi**, patrimoine mondial de l'Unesco ;
 - c) pour le **développement du Port du Chichoulet**.
 - 4) Orientation stratégique 4 : profiter des **transitions numérique et digitale** pour faire de La Domitienne un **territoire accessible et performant** :
 - a) au **service des entreprises** et acteurs économiques ;
 - b) au **bénéfice des habitants**.
 - 5) Orientation stratégique 5 : réussir la **transition démographique** pour que La Domitienne soit un **territoire accueillant et solidaire, au service de tous** ;
 - 6) Orientation stratégique 6 : porter des **projets communs** pour faire de La Domitienne un **territoire de solidarité avec ses communes membres**.

Les orientations stratégiques (annexe 1) font l'objet de fiches descriptives (annexe 2). Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la transcription du projet de territoire. Il se décline en orientations stratégiques, développées en orientations opérationnelles, elles-mêmes traduites en actions de l’intercommunalité et des acteurs territoriaux (avec des maîtrises d’ouvrage communautaires, communales ou tierces). De grandes typologies de projet ont été identifiées. Sans qu’elles ne soient exhaustives, elles permettent d’illustrer une première déclinaison opérationnelle des orientations et leviers d’action du territoire. En outre, La Domitienne étant identifiée par l’INSEE « territoire rural », elle est éligible au dispositif « Volontaire Territorial en Administration », qui fait l’objet du 8^{ème} axe du plan ci-dessous.

1) La transition écologique pour un environnement préservé et résilient

1.1) Réduire notre production de déchets et tendre vers le 100 % recyclage et valorisation, notamment des biodéchets

1.1.1) Création d’une ressourcerie

1.1.2) Vers la mise en place de la collecte des biodéchets

1.2) Préserver la biodiversité et la ressource en eau en quantité et en qualité

1.2.1) Réalisation d’un Atlas de la Biodiversité InterCommunale

1.2.2) Etude du fonctionnement hydraulique et actualisation du plan de gestion de l’Etang de Vendres

1.3) Eduquer à la protection de l’environnement

1.3.1) Création d’une Maison de site « Littoral, dunes et zones humides »

1.3.2) Création d’un rallye nature

1.4) Créer des aménités urbaines

1.4.1) Création d’un parc public et d’un espace sportif et de loisirs à l’Enclos, commune de Cazouls-lès-Béziers

1.4.2) Requalification et mise en valeur des espaces naturels de Cazouls-Lès-Béziers

1.4.3) Création d’un terrain de sports et ses vestiaires à Maraussan

1.5) Offrir aux habitants et aux professionnels un lieu ressource exemplaire

1.5.1) Création d’une Maison de l’Habitat Durable et de la Transition Ecologique

2) La transition écologique pour une agriculture confortée et une alimentation saine

2.1) Relocaliser l'agriculture sur le territoire et favoriser la structuration du secteur agricole

2.1.1) Elaborer un Projet Alimentaire Territorial

2.2) Promouvoir une alimentation saine et développer les circuits courts et durables

2.2.1) Création d'une cuisine centrale intercommunale

2.2.2) Créations de jardins familiaux solidaires et partagés sur les communes de Maraussan, de Nissan-lez-Ensérune et de Vendres

3) La transition écologique pour des déplacements alternatifs et décarbonés

3.1) Répondre aux besoins de mobilité tout en préservant notre environnement

3.1.1) Réalisation d'un Plan Global des Déplacements à l'échelle intercommunale

3.1.2) Réalisation d'un diagnostic multicritères de gestion de notre flotte

3.2) Donner la priorité aux déplacements décarbonés

3.2.1) Promouvoir l'EuroVélo 8 et offre de services

3.2.2) Création, balisage et entretien de sentiers VTT

3.2.3) Création, balisage et entretien de liaisons douces pédestres

3.2.4) Prolongement de la Voie Verte à Colombiers

4) La transition énergétique pour un territoire à énergie positive

4.1) Diminuer la consommation énergétique du patrimoine bâti

4.1.1) Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé et d'une gestion patrimoniale des bâtiments publics à l'échelle intercommunale

4.1.2) Audit énergétique des bâtiments communaux de Colombiers

4.1.3) Extension du réfectoire de la cantine scolaire et de l'ALSH de Lespignan

4.1.4) Restructuration et extension de l'école élémentaire de Maraussan

4.1.5) Réhabilitation et extension du restaurant scolaire de Maureilhan

4.1.6) Réhabilitation du groupe scolaire François MITTERRAND de Montady

4.1.7) Construction d'une école élémentaire Bâtiment Durable Occitanie à Maraussan

4.2) Faire de La Domitienne un « Territoire à Energie Positive »

4.2.1) Charte de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol

4.2.2) Création d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge du Rougeas à Cazouls-lès-Béziers

5) La transition économique pour un développement soutenable

5.1) Recycler et réhabiliter les friches

5.1.1) Réhabilitation de la friche industrielle de la cave coopérative des Vignerons du Pays d'Ensérune à Maraussan

5.1.2) Requalification de la friche industrielle Julien à Cazouls-Lès-Béziers

5.2) Tourisme durable et Canal du Midi

5.2.1) Requalification paysagère des abords du Canal du Midi sur le secteur « Malpas »

5.2.2) Sécurisation du tunnel du Malpas sur le Canal du Midi

5.2.3) Définition d'un programme culturel et mise en valeur touristique au sein de la Maison du Malpas sur le Canal du Midi

5.2.4) Création d'une aire de camping-cars à Colombiers

5.2.5) Création d'une passerelle piétonne sur le Canal du Midi au Port de Colombiers

5.2.6) Restructuration des bâtiments et de la zone technique du Port de Colombiers

5.3) Pour un développement soutenable du Port du Chichoulet

5.3.1) Renforcer l'attractivité durable et la transition écologique du port du Chichoulet

6) La transition numérique pour un territoire accessible et performant

6.1) Mettre les outils numériques au service de l'économie de proximité

6.1.1) La digitalisation des entreprises

6.2) Faire du digital, un outil d'amélioration des services publics locaux

6.2.1) Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

6.2.2) Labélisation du RLIs « Les Sablières » en Maison France Services et dotation d'un poste de Conseiller numérique

7) La transition démographique pour un territoire accueillant et solidaire

7.1) Améliorer la couverture et la prise en charge médicale

7.1.1) Ouverture de Maisons de santé sur La Domitienne (à Maureilhan et à Montady)

7.2) Réhabiliter et restructurer les ERP communaux

7.2.1) Réaménagement de l'ilôt des Buissonnets à Lespignan

8) La vie du contrat

8.1) Assurer l'animation du CRTE

8.1.1) Recrutement d'un(e) Volontaire Territorial(e) en Administration

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

En lien avec les orientations stratégiques, La Domitienne est notamment engagée :

- avec l'Etat,
 - o à l'échelle du bassin biterrois, dans le cadre du programme territorialisé de l'ANCT « territoire d'industrie » ;
 - o dans le cadre des dispositifs « Petites Villes de Demain », signés pour les communes de Cazouls-Lès-Béziers et Colombiers ;
- avec la région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée, dans le cadre d'un « Contrat Territorial », en vertu duquel la quasi-totalité des communes membres est éligible au dispositif Bourg Centre.

Afin de permettre un effet démultiplicateur et de veiller à la cohérence de l'ensemble des dispositifs contractuels conclus par La Domitienne, eu égard aux priorités du projet de territoire Horizon 2030, la volonté des partenaires sera recherchée afin que les conventions et contrats préexistants puissent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans celui-ci. Cette intégration pourrait se traduire par la mutualisation de la gouvernance, tout en maintenant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Ces démarches de rapprochements et intégrations seront menées tout au long de la vie du CRTE, sans qu'elles ne soient un préalable, ni une condition, à la mise en œuvre des actions inscrites dans celui-ci.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet (annexe 2).

Elles sont toutes porteuses d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants et, plus largement, pour l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et seront progressivement affinées, notamment au regard des confirmations de soutiens financiers accordés par les différents partenaires, le cas échéant. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

La Domitienne participe depuis plusieurs années à des actions et dispositifs interterritoriaux, soit dans un cadre réglementaire contraint et opposable, soit dans une démarche volontariste de coopération transterritoriale. Il s'agit principalement des actions et dispositifs suivantes :

- le Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois qui regroupe 5 EPCI (87 communes) : les 2 communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée et les 3 communautés de communes La Domitienne, Les Avants-Monts et Sud-Hérault ;
- l'association Grand Site de France en projet « Canal du Midi, Béziers / Languedoc – Méditerranée » qui s'étend de Poilhes et Capestang (communauté de commune Sud-Hérault) jusqu'à Béziers (communauté d'agglomération Béziers Méditerranée), en passant par Nissan-Lez-Ensérune, Colombiers et Montady (communauté de commune La Domitienne) ; elle porte la candidature de ce bief sur le Canal du Midi, patrimoine mondial de l'Unesco, au statut de Grand Site de France ;
- l'Association Minervois Corbières Méditerranée (AMCM) qui regroupe 5 intercommunalités : les communautés d'agglomération Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne et les 3 communautés de communes La Domitienne, Corbières Salanques Méditerranée et Région lézignanaise Corbières Minervois ; créée en 2015, l'AMCM est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale de l'Est Audois, qui met en œuvre le programme européen LEADER sur son périmètre ;
- l'association Cœur du Languedoc qui regroupe les 3 communautés d'agglomération Béziers Méditerranée, le Grand Narbonne et Hérault Méditerranée et les 2 communautés de communes La Domitienne et Région lézignanaise Corbières Minervois ; créée en 2015, elle permet à l'ensemble de ces membres d'être éligibles aux fonds européens, dans le cadre d'une approche territoriale intégrée ;
- la Société Publique Locale OEKOMED qui fédère 7 intercommunalités : les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée, Sète Agglopôle Méditerranée, les 3 communautés de communes La Domitienne, Grand Orb et Sud-Hérault, le syndicat mixte du Centre Hérault et le Sictom Pézenas-Agde et porte la création et l'exploitation d'un centre de tri des déchets secs (mise en service courant 2023).

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Céréma, Adème...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

La Domitienne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

A cette fin, La Domitienne désigne son Directeur Général des Services responsable du pilotage du CRTE, qui s'appuiera sur son CoDir (Comité Directeur interne à l'EPCI) et qui sera assisté d'un chargé de mission recruté, sous CDD de 18 mois, dans le cadre du dispositif « Volontaire Territorial en Administration (VTA) » (cf. la fiche action 8.1.1). Ce VTA aura notamment pour mission de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La Domitienne s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de développement durable du territoire Horizon 2030. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par La Domitienne, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Domitienne s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité, l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Banque publique d'investissement, l'Agence française de développement, etc.

6.4 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance ;
- des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de La Domitienne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n° 6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président La Domitienne ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de La Domitienne, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de La Domitienne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il pourra être régulièrement complété par toute personne qualifiée au regard des sujets évoqués.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants La Domitienne et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à Maureilhan, le 16 décembre 2021

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Pour le Préfet de l'Hérault et par délégation,
le Sous-Préfet de Béziers

Pierre CASTOLDI



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Les orientations stratégiques.....	21
Annexe 2 – Le tableau simplifié des actions.....	25
Annexe 3 – Délibération du Conseil communautaire n° 21-156-1 du 2 novembre 2021 autorisant le Président à signer le CRTE.....	33
Annexe 4 – Délibération du Conseil communautaire n° 21-134-1 du 28 septembre 2021, portant Projet de Développement Durable du Territoire, HORIZON 2030.....	39
Annexe 5 – HORIZON 2030 – Projet de Développement Durable du Territoire de La Domitienne.....	45
Annexe 6 – Diagnostic environnemental.....	67



ANNEXE 1

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

En s'appuyant sur le projet de territoire « Horizon 2030 » de La Domitienne, le présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique fixe **6 orientations stratégiques** :

- les orientations stratégiques 1 à 5 qui reprennent les transitions identifiées comme prioritaires, notamment dans le protocole d'intention signé le 4 mai 2021 : les transitions écologique / énergétique, économique, numérique et démographique ;
- l'orientation stratégique 6 qui vise à renforcer l'identité de La Domitienne et la solidarité qui doit caractériser les relations, d'une part entre la Communauté de communes et ses 8 communes membres, d'autre part entre les communes membres entre elles.

Orientation stratégique 1 : s'appuyer sur la **transition écologique**

- a) pour faire de la **préservation de la biodiversité et de la résilience de l'environnement** des enjeux premiers ;
- b) pour **conforter l'agriculture** et une **alimentation saine** ;
- c) pour promouvoir les **déplacements alternatifs et décarbonés**.

Orientation stratégique 2 : accélérer la **transition énergétique** :

- a) pour **réduire l'empreinte écologique** du patrimoine bâti ;
- b) pour faire de la Domitienne un **TEPOS dès 2045**.

Orientation stratégique 3 : mener la **transition économique** pour porter un **développement durable, créateur d'emplois**, au service d'un **territoire touristique et dynamique** :

- a) par la **réhabilitation des friches** ;
- b) pour la promotion du Canal du Midi, patrimoine mondial de l'Unesco ;
- c) pour le développement du Port du Chichoulet.

Orientation stratégique 4 : profiter des **transitions numérique et digitale** pour faire de La Domitienne un **territoire accessible et performant** :

- a) au **service des entreprises** et acteurs économiques ;
- b) au **bénéfice des habitants**.

Orientation stratégique 5 : réussir la **transition démographique** pour que La Domitienne soit un **territoire accueillant et solidaire, au service de tous** ;

Orientation stratégique 6 : porter des **projets communs** pour faire de La Domitienne un **territoire de solidarité avec ses communes membres**.

ANNEXE 2

LE TABLEAU SIMPLIFIE DES ACTIONS

Tableau simplifié des actions

Action numéro	Nom de l'action	Localisation	Maître d'ouvrage
1 - La transition écologique pour un environnement préservé et résilient			
1.1 - Réduire notre production de déchets et tendre vers le 100 % recyclage et valorisation, notamment des biodéchets			
1.1.1	Création d'une ressourcerie	Sur La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
1.1.2	Vers la mise en place de la collecte des biodéchets	A l'échelle de La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
1.2 - Préserver la biodiversité et la ressource en eau en quantité et en qualité			
1.2.1	Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité InterCommunale	A l'échelle de La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
1.2.2	Etude du fonctionnement hydraulique et actualisation du plan de gestion de l'étang de Vendres	Vendres	Communauté de communes La Domitienne
1.3 - Eduquer à la protection de l'environnement			
1.3.1	Création d'une Maison de site « Littoral, dunes et zones humides »	Vendres	Communauté de communes La Domitienne
1.3.2	Création d'un rallye nature	Sur La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
1.4 - Créer des aménités urbaines			
1.4.1	Création d'un parc public et d'un espace sportif et de loisirs à l'Enclos	Cazouls-lès-Béziers	Commune de Cazouls-lès-Béziers
1.4.2	Requalification et mise en valeur des espaces naturels	Cazouls-lès-Béziers	Commune de Cazouls-lès-Béziers
1.4.3	Création d'un terrain de sports et ses vestiaires	Maraussan	Commune de Maraussan
1.5 - Offrir aux habitants et aux professionnels un lieu ressource exemplaire			
1.5.1	Création d'une Maison de l'Habitat Durable et de la Transition Ecologique	A définir	Communauté de communes La Domitienne

2 - La transition écologique pour une agriculture confortée et une alimentation saine

2.1 - Relocaliser l'agriculture sur le territoire et favoriser la structuration du secteur agricole

2.1.1	Elaborer un Projet Alimentaire Territorial	A l'échelle de La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
-------	--	------------------------------	--------------------------------------

2.2 - Promouvoir une alimentation saine et développer les circuits courts et durables

2.2.1	Création d'une cuisine centrale intercommunale	Sur La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
2.2.2	Créations de jardins familiaux solidaires et partagés	Maraussan Nissan-Lez-Ensérune Vendres	Commune de Maraussan Commune de Nissan-Lez-Ensérune Commune de Vendres

3 - La transition écologique pour des déplacements alternatifs et décarbonés

3.1 - Répondre aux besoins de mobilité tout en préservant notre environnement

3.1.1	Réalisation d'un Plan Global des Déplacements à l'échelle intercommunale	A l'échelle de La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
3.1.2	Réalisation d'un diagnostic multicritères de gestion de notre flotte	Flotte communautaire	Communauté de communes La Domitienne

3.2 - Donner la priorité aux déplacements décarbonés

3.2.1	Promotion de l'EuroVélo 8 et offre de services	Sur le tracé de l'EuroVélo 8	Communauté de communes La Domitienne
3.2.2	Créations, balisage et entretien de sentiers VTT	Sur le territoire communautaire	Communauté de communes La Domitienne
3.2.3	Créations, balisage et entretien de liaisons douces pédestres	Sur le territoire communautaire	Communauté de communes La Domitienne
3.2.4	Prolongement de la Voie Verte à Colombiers	Colombiers	Commune de Colombiers

4 - La transition énergétique pour un territoire à énergie positive

4.1 - Diminuer la consommation énergétique du patrimoine bâti

4.1.1	Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé et d'une gestion patrimoniale des bâtiments publics	Au profit des 8 communes membres et de La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
4.1.2	Audit énergétique des bâtiments communaux de Colombiers	Colombiers	Commune de Colombiers
4.1.3	Extension du réfectoire de la cantine scolaire et de l'ALSH de Lespignan	Lespignan	Commune de Lespignan
4.1.4	Restructuration et extension de l'école élémentaire de Maraussan	Maraussan	Commune de Maraussan
4.1.5	Réhabilitation et extension du restaurant scolaire de Maureilhan	Maureilhan	Commune de Maureilhan
4.1.6	Réhabilitation énergétique et numérique du groupe scolaire François MITTERRAND de Montady	Montady	Commune de Montady
4.1.7	Construction d'une école élémentaire Bâtiment Durable Occitanie à Maraussan	Maraussan	Commune de Maraussan
4.2 - Faire de La Domitienne un « Territoire à Energie Positive »			
4.2.1	Charte de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol	A l'échelle de La Domitienne	Communauté de communes La Domitienne
4.2.2	Création d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge du Rougeas	Cazouls-lès-Béziers	Commune de Cazouls-lès-Béziers

5 - La transition économique pour un développement soutenable

5.1 - Recycler et réhabiliter les friches

5.1.1	Réhabilitation de la friche industrielle de la cave coopérative des VPE	Maraussan	A définir (VPE ou Commune de Maraussan)
5.1.2	Requalification de la friche industrielle Julien	Cazouls-lès-Béziers	Commune de Cazouls-lès-Béziers

5.2 - Tourisme durable et Canal du Midi

5.2.1	Requalification paysagère des abords du Canal du Midi sur le secteur « Malpas »	Colombiers	Communauté de communes La Domitienne
-------	---	------------	--------------------------------------

5.2.2	Sécurisation du tunnel du Malpas sur le Canal du Midi	Colombiers Nissan-lez-Ensérune	Voie Navigable de France
5.2.3	Définition d'un programme culturel et mise en valeur touristique au sein de la Maison du Malpas sur le Canal du Midi	Nissan-lez-Ensérune	Office de tourisme La Domitienne
5.2.4	Création d'une aire de camping-cars	Colombiers	Commune de Colombiers
5.2.5	Création d'une passerelle piétonne sur le Canal du Midi	Port de Colombiers	Commune de Colombiers
5.2.6	Restructuration des bâtiments et de la zone technique du Port de Colombiers	Port de Colombiers	Commune de Colombiers

5.2 - Pour un développement soutenable du Port du Chichoulet

5.3.1	Renforcer l'attractivité durable et la transition écologique du port du Chichoulet	Port de Vendres	Communauté de communes La Domitienne
-------	--	-----------------	--------------------------------------

6 - La transition numérique pour un territoire accessible et performant

6.1 - Mettre les outils numériques au service de l'économie de proximité

6.1.1	La digitalisation des entreprises	Sur le territoire communautaire	Communauté de communes La Domitienne
-------	-----------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------

6.2 - Faire du digital un outil d'amélioration des services publics locaux

6.2.1	Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	Sur le territoire communautaire	Communauté de communes La Domitienne
6.2.2	Labélisation du RLse « Les Sablières » en Maison France Services et dotation d'un poste de Conseiller numérique	Sur le territoire communautaire	Association Réseau Local d'Insertion socioéconomique Les Sablières

7 - La transition démographique pour un territoire accueillant et solidaire

7.1 - Améliorer la couverture et la prise en charge médicale

7.1.1	Ouverture de Maisons de santé sur La Domitienne	Maureilhan Montady	Commune de Maureilhan Commune de Montady
-------	---	-----------------------	---

7.2 - Réhabiliter et restructurer les ERP communaux

7.2.1	Réaménagement de l'îlot des Buissonnets à Lespignan	Lespignan	Commune de Lespignan
-------	---	-----------	----------------------

8 - La vie du contrat - Animation du CRTE

8.1 - Assurer l'animation du contrat

8.1.1	Recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration	Poste basé à la Maison de l'économie (Vendres)	Communauté de communes La Domitienne
-------	---	--	--------------------------------------

ANNEXE 3

**DELIBERATION n° 21-156-1 du 2 novembre 2021
autorisant le Président à signer le CRTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 novembre 2021

Délibération
N° 21.156.1
En exercice 37
Présents 25
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE</p> <p>CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
--

Date de la convocation : 27/10/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le **2 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Robert SENAL (représenté par monsieur Serge BACCOU), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 15/11/2021
Application agréée E.k.gal@e.com

99_DE-034-243400488-20211102-DEL_IB_21_15

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 novembre 2021

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la circulaire n° 6231 en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu le protocole d'intention pour un contrat de relance et de transition écologique en date du 4 mai 2021 signé par le Préfet de l'Hérault et le Président de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 21.134.1 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, approuvant HORIZON 2030, le projet de développement durable du territoire 2020 – 2030 de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que la circulaire susvisée précise les orientations des nouvelles politiques de contractualisation voulues par l'État qui seront désormais réunies au sein du contrat de relance et de transition écologique ;

Considérant que le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore de numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE le contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat.

II. AUTORISE monsieur le Président à le signer et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

page 2 sur 3
REÇU EN PREFECTURE
le 15/11/2021
Application espère E-logiciels.com
99_DE-034-243400468-20211102-DEL16_21_15

V. **INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE
le 15/11/2021
Application agréée E.legalite.com
99_DE-034-243400988-20211102-DELIB_21_15

ANNEXE 4

**DELIBERATION n° 21-134-1 du 28 septembre 2021
portant Projet de Développement Durable du Territoire
HORIZON 2030**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération N° 21.134.1 En exercice 37 Présents 30 Votants 34 Pour 34 Contre 0 Abstention 0
--

PÔLE RESSOURCES – SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE HORIZON 2030 – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE 2020 – 2030

Date de la convocation : 22/09/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 28 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PRÉFECTURE le 07/10/2021 Application agréée F. Ingalite.com
--

99_DE-#34-2434 00488-20210928-DELIB_21_13

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

HORIZON 2030 – Projet de développement durable du territoire 2020 – 2030

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-1, qui aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalités à fiscalité propre ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les travaux réalisés et les priorités travaillées au sein des commissions intercommunales pour l'élaboration du projet de territoire ;

Vu la présentation des axes stratégiques et objectifs, en marge du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 ;

Considérant qu'un projet de territoire est un document de référence qui permet à un territoire de définir les axes de son développement pour les 5 à 10 ans à venir ; qu'il s'agit d'un projet global de développement, porté par les acteurs locaux, qui aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, économie, agriculture, tourisme, habitat, urbanisme, environnement... ;

Considérant qu'un projet de territoire doit définir les conditions de développement économique, écologique, culturel et social ; qu'il précise les actions en matière d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique ; qu'il doit être compatible avec le SCOT et qu'il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial ;

Considérant que ce document non obligatoire s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour atteindre les objectifs ;

Considérant que la démarche de projet a été lancée en début 2021 ; qu'elle a fait l'objet de réunions d'élus et a associé des techniciens ;

Considérant qu'HORIZON 2030 a été soumis, travaillé et validé par les différentes commissions thématiques communautaires ; et qu'il a fait l'objet d'une présentation de synthèse le 6 juillet 2021 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE HORIZON 2030, le projet de développement durable du territoire 2020 – 2030 de la Communauté de communes La Domitienne.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/10/2021
Application agréée E-Inspire.com
99_DE-034-243400488-20210928-DEL IB_21_13

IV. **CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. **INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



ANNEXE 5

HORIZON 2030 **Le Projet de Développement Durable du Territoire**



La domitienne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BITERROIS

**NOTRE PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE**



13 AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 Accélérer l'engagement du territoire dans la transition énergétique (PCAET 2019-2025) _____ 4

Objectif 1 : Diminuer la consommation d'énergie du patrimoine bâti

Objectif 2 : Augmenter sensiblement la part d'énergies renouvelables sur le territoire

Objectif 3 : Accroître le stockage de carbone afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre

Objectif 4 : Permettre d'anticiper les événements climatiques exceptionnels ou extrêmes (sécheresses, inondations, canicules, recul du trait de côte, etc.)

AXE 2 Réduire notre production de déchets et tendre vers le 100 % recyclage _____ 5

Objectif 1 : Réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter

Objectif 2 : Toujours mieux accompagner la population dans le tri et le recyclage de ses déchets

Objectif 3 : Développer des actions volontaristes et des méthodes alternatives pour diminuer les déchets ultimes

Objectif 4 : Favoriser l'émergence d'une économie circulaire à part entière

AXE 3 Répondre aux besoins de mobilité tout en préservant notre environnement _____ 6

Objectif 1 : Inciter à l'utilisation de modes de déplacements respectueux de l'environnement

Objectif 2 : Promouvoir l'utilisation de modes de déplacements collectifs

Objectif 3 : Mettre en œuvre un Plan de Déplacement Intercommunal en lien avec la Région et le Département

AXE 4 Sensibiliser à la préservation de l'environnement _____ 7

Objectif 1 : Éveiller les plus jeunes au respect de la nature et à la responsabilité environnementale

Objectif 2 : Sensibiliser les entreprises à la prise en compte des enjeux environnementaux

Objectif 3 : Inciter les habitants à être acteurs de la démarche

Objectif 4 : Mener des actions destinées à la préservation des espèces

AXE 5 Protéger la ressource en eau, en qualité et en quantité _____ 8

Objectif 1 : Développer, encourager et accompagner les pratiques permettant de préserver la qualité des eaux

Objectif 2 : Améliorer la continuité écologique des cours d'eau

Objectif 3 : Renforcer notre efficacité en matière d'assainissement pour mieux protéger les milieux naturels

AXE 6 Améliorer la qualité de vie de la population par une action sociale et solidaire renforcée _____ 9

Objectif 1 : Favoriser la qualité de vie et le maintien à domicile des personnes âgées

Objectif 2 : Renforcer l'accessibilité et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap

Objectif 3 : Permettre aux habitants d'accéder au Droit, à l'information et à la médiation

AXE 7 Faire évoluer le logement en fonction des étapes de la vie des habitants _____ 10

Objectif 1 : Développer un guichet unique de l'habitat pour centraliser l'information, améliorer l'accessibilité du service public et offrir une meilleure visibilité à notre politique publique

Objectif 2 : Poursuivre les programmes d'amélioration de l'habitat afin de permettre aux habitants de vivre dans un logement de qualité et écologique

Objectif 3 : Développer une offre de logements diversifiée en réponse aux évolutions sociales des ménages

AXE 8 Développer des services publics de proximité pour répondre aux besoins des familles _____ **11**

Objectif 1 : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Objectif 2 : Permettre des apprentissages et renforcer le respect de l'autre en inscrivant les enfants dans un parcours citoyen dès le plus jeune âge

Objectif 3 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté et notamment l'accompagnement des jeunes du territoire

Objectif 4 : Favoriser l'émergence d'un Centre Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - CISPDR

Objectif 5 : Améliorer l'offre alimentaire par la création d'une cuisine centrale intercommunale et d'une légumerie biologique

AXE 9 Favoriser l'accès à la culture, à la connaissance et aux loisirs _____ **13**

Objectif 1 : Mettre en œuvre des projets culturels adaptés à l'échelle du territoire

Objectif 2 : Développer l'attractivité du Réseau des médiathèques, lieux d'émancipation, d'information et de loisir

Objectif 3 : Placer les habitants et les artistes au cœur des processus culturels pour une éducation artistique et culturelle concertée et de qualité

AXE 10 Un aménagement durable du territoire pour améliorer le cadre de vie, la mobilité et les paysages _____ **14**

Objectif 1 : Valoriser les cœurs de village, planifier et maîtriser le développement urbain en limitant la consommation foncière

Objectif 2 : Valoriser et préserver les paysages

Objectif 3 : Favoriser la mobilité, promouvoir les déplacements partagés et les mobilités douces

AXE 11 Conforter l'attractivité économique pour favoriser l'emploi _____ **16**

Objectif 1 : Animer et structurer des filières d'avenir et stratégiques

Objectif 2 : Disposer d'une offre foncière favorable au développement des entreprises, dans un contexte de préservation de la biodiversité

Objectif 3 : Améliorer la situation de l'emploi et l'employabilité des personnes

Objectif 4 : Soutenir et développer l'économie du port du Chichoulet en renforçant son attractivité et sa transition écologique

AXE 12 Développer une économie touristique de qualité, durable _____ **18**

Objectif 1 : Une destination d'excellence en matières de « slow tourisme » et de tourisme responsable

Objectif 2 : Renforcement de la promotion et de l'animation

Objectif 3 : Meilleure organisation de l'accueil touristique

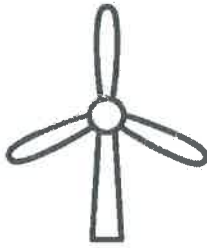
AXE 13 Un projet partenarial et collaboratif avec les communes _____ **19**

Objectif 1 : Renforcer la mutualisation des services supports

Objectif 2 : Renforcer l'équité financière et fiscale du territoire

Objectif 3 : Renforcer la solidarité du territoire

Délibération n° 21.134.1 du 28/09/21



Accélérer l'engagement du territoire dans la transition énergétique (PCAET 2019-2025)

OBJECTIF 1

Diminuer la consommation d'énergie du patrimoine bâti

- Poursuivre et améliorer les aides et l'accompagnement à la rénovation énergétique ; inciter à la construction de maisons éco-performantes ; accompagner les communes dans l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public (dont l'éclairage public...).
- Aider à l'installation d'entreprises spécialisées sur notre territoire...

OBJECTIF 3

Accroître le stockage de carbone afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre

- Coordonner et soutenir la plantation et l'entretien des haies (via le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural Occitanie et les dispositifs de soutien financier Hérault'haie).
- Encourager les communes à végétaliser les espaces publics et à remplacer les trottoirs en enrobé sombre (source de chaleur l'été et favorisant les ruissellements) par des techniques qui favorisent la perméabilité des sols comme le Hydro'way, Baltazar ou nids d'abeille...
- Promouvoir l'utilisation de biomatériaux dans le bâtiment...

OBJECTIF 2

Augmenter sensiblement la part d'énergies renouvelables sur le territoire

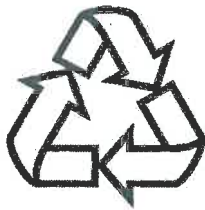
- Favoriser l'émergence de modes de production durables à la fois chez les particuliers, dans les entreprises et dans les collectivités : méthanisation, solaire (maison individuelle, centrales photovoltaïques...), filière bois-énergie, géothermie...

OBJECTIF 4

Permettre d'anticiper les événements climatiques exceptionnels ou extrêmes (sécheresses, inondations, canicules, recul du trait de côte, etc.)

- Communiquer sur les dispositifs de prévention auprès du public (notamment les Plans Communaux de Sauvegarde, dont certains nécessitent une mise à jour).
- Installer des mobiliers de sécurité (barrières...).
- Inciter aux économies d'eau et à la récupération d'eau de pluie par la mise à disposition du public d'outils/dispositifs spécifiques ; travailler en amont à la conception des espaces et mener une politique active dans le choix de plantes adaptées aux fortes chaleurs et nécessitant peu d'eau/jardins secs ; végétaliser les pieds d'arbres...
- Compiler des données permettant de mieux définir les impacts futurs du recul du trait de côte...

Les actions phares : mise en place du guichet unique de rénovation énergétique, mise en place du photovoltaïque sur les bâtiments publics, charte de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol, participation active aux instances de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation), obtention de la labellisation CITERGIE, étude avec le Conseil Départemental de l'Hérault sur le recul du trait de côte...



Réduire notre production de déchets et tendre vers le 100 % recyclage

OBJECTIF 1

Réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter

- Favoriser la gestion des déchets végétaux à la parcelle (broyage, compostage, mulching...) et le compostage de quartier ; acquérir des broyeurs de déchets verts mobiles et mutualisables afin de réduire les apports de déchets verts en déchèteries et promouvoir leur réemploi (chez les particuliers, par les services techniques des communes, par les agriculteurs...).
- Encourager les consommateurs à devenir acteurs en les sensibilisant par exemple à l'achat de produits de consommation comportant moins d'emballages, communiquer pour modifier les comportements, interpeller les producteurs d'emballages, sensibiliser les commerçants sur les marchés.
- Informer les associations sur le tri, leur faciliter la gestion des déchets et conditionner les subventions communautaires au tri sélectif dans leurs manifestations. Inciter à la sobriété des consommateurs et des entreprises. Mettre en œuvre une tarification incitative...

OBJECTIF 3

Développer des actions volontaristes et des méthodes alternatives pour diminuer les déchets ultimes

- Favoriser l'émergence de nouvelles filières de traitement en déchèteries.
- Recentrer l'extension des filières sur nos installations les plus pertinentes pour un service de qualité économiquement acceptable.
- Étudier la mise en œuvre d'outils de méthanisation ; inclure des clauses environnementales dans les marchés publics...

OBJECTIF 2

Toujours mieux accompagner la population dans le tri et le recyclage de ses déchets

- Animer et promouvoir (via des associations environnementales notamment) le tri des déchets et l'utilité du recyclage auprès des usagers.
- Améliorer le taux de recyclage en luttant contre les erreurs de tri et en développant le volet « prévention » (information, actions de sensibilisation ciblées...).
- Mettre en avant l'écotaxe sur l'électroménager et les obligations de reprise par les distributeurs.
- Intensifier le volet « répression » en renforçant les moyens de lutte contre les dépôts sauvages (prise en compte des actions des communes...).
- Étudier la faisabilité d'une police intercommunale compétente en matière de dépôt sauvage et de protection de l'environnement...

OBJECTIF 4

Favoriser l'émergence d'une économie circulaire à part entière

Toutes les formes de coopération devront être expérimentées pour que les déchets de certaines entreprises deviennent les ressources des autres ou qu'ils soient intégrés dans des filières de recyclage. Travail de prospection, d'incitation, d'animation et d'aides.

- Favoriser les synergies nécessaires au développement de l'économie circulaire.
- Promouvoir le réemploi, la réparation et le recyclage.
- Encourager l'implantation industrielle de filières de déconstruction / réemploi (déconstruction de bateaux, déconstruction de mobil-home...).
- Soutenir l'économie sociale et solidaire...

Les actions phares : création d'un centre de tri mutualisé, création d'une recyclerie/ressourcerie, promotion du compostage et du lombri-compostage, établissement d'un Programme Local de Prévention des Déchets 2020-2030 ambitieux, refonte du règlement de collecte, mise en œuvre de l'extension des consignes de tri du plastique, mise en place de la collecte des biodéchets, création d'une unité de traitement de la biomasse, établissement d'un schéma directeur de la gestion des déchets...



Répondre aux besoins de mobilité tout en préservant notre environnement

OBJECTIF 1

Inciter à l'utilisation de modes de déplacements respectueux de l'environnement

- Inciter les communes à mailler le territoire intercommunal de liaisons douces et développer les services connexes s'y rattachant (stations vélos notamment) et développer avec l'Office de Tourisme les chemins VTC et VTT...
- Sensibiliser les particuliers à l'usage des modes de déplacements doux.
- Encourager l'emploi de véhicules fonctionnant grâce aux carburants alternatifs et promouvoir la production locale de ceux-ci (électricité, biogaz, hydrogène...).

OBJECTIF 2

Promouvoir l'utilisation de modes de déplacements collectifs

- Promouvoir le covoiturage et développer les aires dédiées à cette pratique.
- Exploiter l'opportunité du numérique pour encourager le partage de véhicules.
- En lien avec la région Occitanie, autorité organisatrice des mobilités, engager une réflexion sur un autre maillage de notre réseau de transport en commun...

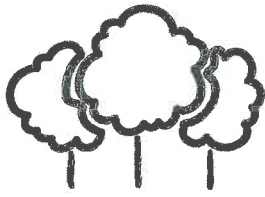
OBJECTIF 3

Mettre en œuvre un Plan de Déplacement Intercommunal en lien avec la Région et le Département

- Lancer une étude ambitieuse sur un schéma des mobilités pour mettre en place un plan opérationnel de déplacement multimodal à l'échelle du territoire...
- Construire un Plan de Déplacement de l'Administration...

Les actions phares : promotion des mobilités alternatives, conversion du parc automobile de la Communauté de communes, mise en place de Rézo Pouce, promotion des IRVE (Infrastructures de recharge de véhicules électriques), réalisation d'un schéma des mobilités et d'un Plan de Déplacement de l'Administration...





Sensibiliser à la préservation de l'environnement

OBJECTIF 1

Éveiller les plus jeunes au respect de la nature et à la responsabilité environnementale

- Poursuivre les animations de sensibilisation dans et hors du cadre scolaire, notamment sur la biodiversité.
- Développer l'éducation au goût, à la provenance des produits dans le cadre de la restauration collective.
- Mettre en place un évènement central autour de la nature à destination des jeunes et des familles...
- Créer une « Maison de Site » destinée à l'éducation et la présentation/préservation des milieux écologiques, sensibles et emblématiques de notre territoire...

OBJECTIF 3

Inciter les habitants à être acteurs de la démarche

- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité ; promouvoir les producteurs locaux et les agriculteurs bio ou en agriculture raisonnée.
- Communiquer autour des bonnes pratiques (absence de pesticides, récupération d'eau de pluie...).
- Sensibiliser à la protection de la qualité de l'air (chaudières, véhicules, brûlage de déchets...).
- Améliorer la connaissance de la biodiversité locale pour mieux la préserver...

OBJECTIF 2

Sensibiliser les entreprises à la prise en compte des enjeux environnementaux

- Inciter aux économies d'énergie, à la production d'énergies renouvelables et à l'écoconception...
- Mettre en valeur l'autoconsommation.
- Promouvoir l'économie verte comme vecteur de développement du territoire...

OBJECTIF 4

Mener des actions destinées à la préservation des espèces

- Favoriser l'implantation des espèces par l'installation d'habitats adaptés (refuges, nichoirs, hôtels à insectes...). Lutter contre les nuisibles...
- Mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement (écopâturage, fauchage tardif/raisonné, paillages, plantes méditerranéennes couvre sol, plantation d'arbres, défense des insectes pollinisateurs...).



Les actions phares : création d'un programme d'éducation à l'environnement, mise en place d'un évènement annuel centré sur la nature et la préservation de l'environnement, création d'un atlas de la biodiversité intercommunale, soutien des communes à l'organisation de forums sur l'écologie, limiter l'imperméabilisation des sols...



Protéger la ressource en eau, en qualité et en quantité

OBJECTIF 1

Développer, encourager et accompagner les pratiques permettant de préserver la qualité des eaux

- Sensibiliser les différents acteurs afin de tendre vers la réduction et, dès que c'est possible, la suppression de l'utilisation de pesticides (communication vers les particuliers, collectivités, agriculteurs...).
- Dans le cadre de la compétence assainissement, maîtriser le plan de gestion des boues des STEP (STations d'Épuration des eaux usées)...

OBJECTIF 2

Améliorer la continuité écologique des cours d'eau

- Préserver les zones humides.
- Renforcer le suivi de nos cours d'eau (compétence GEMAPI, etc).
- Renaturer les ripisylves dégradées ; reconstruire les trames vertes et bleues ; protéger les corridors écologiques...
- Suivre les entretiens nécessaires (ouvrages, embâcles, tailles...)...

OBJECTIF 3

Renforcer notre efficacité en matière d'assainissement pour mieux protéger les milieux naturels

- Améliorer la connaissance de notre situation en matière d'assainissement afin de toujours mieux anticiper les besoins et prévenir les risques.
- Étudier les différentes possibilités de réduction de notre consommation d'eau.
- Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des réseaux afin de lutter contre les eaux parasites.
- Évaluer l'état et la capacité des STEP, notamment en cas d'orages.
- Créer une zone humide et un traitement tertiaire en aval des rejets de STEP.
- Préserver la faune aquatique notamment lors des étiages...

Les actions phares : élaboration des schémas directeurs eau et assainissement, mise en œuvre du programme d'entretien des cours d'eau (SMVOL - Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron, SMDA : Syndicat Mixte du Delta de l'Aude), mise en œuvre et suivi des PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) au travers des deux syndicats (SMDA et SMVOL...).





Améliorer la qualité de vie de la population par une action sociale et solidaire renforcée

OBJECTIF 1

Favoriser la qualité de vie et le maintien à domicile des personnes âgées

- Poursuivre des actions de prévention en faveur des séniors et augmenter leur taux de participation en s'appuyant sur différents acteurs notamment les CCAS des communes et l'association Partage.
- Développer le portage à domicile dans toutes les communes...

OBJECTIF 2

Renforcer l'accessibilité et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap

- Améliorer la mise en accessibilité du territoire en informant largement les gestionnaires des ERP (Établissements Recevant du Public) privés et publics ; améliorer le taux d'adaptation des logements ; poursuivre l'action d'accompagnement et de mobilité avec le GIHP-LR (Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques).
- Développer des labels pour les porteurs de projets privés et publics, garantissant une accessibilité durable.
- Proposer aux personnes handicapées un service téléphonique dédié pour favoriser leur accès aux services publics...

OBJECTIF 3

Permettre aux habitants d'accéder au Droit, à l'information et à la médiation

- Pérenniser le partenariat avec le point accès aux droits de la Maison René Cassin permettant aux habitants d'avoir des informations juridiques gratuites (juristes, avocats...), un service de médiation et de conciliation (délégués du Défenseur des droits) et un accompagnement psychologique.
- Garantir à tous un égal accès aux services publics...

La Domitienne accroît son attractivité en développant des services à la population

La démographie de La Domitienne tend à montrer que le développement de services publics doit rester soutenu. Dans ce cadre, deux phénomènes semblent importants à anticiper car ils s'amplifient depuis quelques années : la mutation de la structure des ménages et - depuis l'arrivée des « baby-boomers » à l'âge de la retraite - l'augmentation du nombre des personnes âgées (qui doit être lue comme une opportunité économique, au travers de la « silver économie »).

Les actions phares : ateliers mémoires, activités physiques adaptées, portage de livres à domicile, stage informatique et numérique, aide à la mobilité, Destination Pour Tous « Canal du Midi, de Colombiers à Lespignan », services téléphoniques accessibles, canal et plage accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite)...



Faire évoluer le logement en fonction des étapes de la vie des habitants

OBJECTIF 1

Développer un guichet unique de l'habitat pour centraliser l'information, améliorer l'accessibilité du service public et offrir une meilleure visibilité à notre politique publique

- Anticiper le prochain PLH (Programme Local de l'Habitat) intercommunal volontaire 2024-2030, afin d'asseoir la place prépondérante de La Domitienne en matière d'habitat et, ainsi, assurer une cohérence à l'échelle du territoire communautaire.
- Coordonner les dispositifs Habitat avec les partenaires (Etat, ANAH, Région, Département, ADEME, communes membres).
- Regrouper tous les dispositifs Habitat sous une appellation unique de type : Guichet unique de l'habitat/Guichet de l'habitat.
- Mutualiser des dispositifs et des politiques conduites par l'intercommunalité et les communes...

OBJECTIF 2

Poursuivre les programmes d'amélioration de l'habitat afin de permettre aux habitants de vivre dans un logement de qualité et écologique

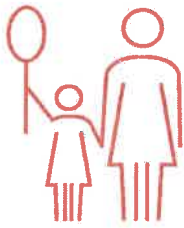
- Développer un service public de proximité et itinérant, sur l'ensemble des 8 communes membres en s'appuyant sur des équipements communaux, pour être au plus près des habitants.
- Accompagner les propriétaires dans leur projet de réhabilitation en mettant en place une véritable assistance administrative, financière, juridique et technique.
- Mettre en valeur le patrimoine local, pour améliorer le cadre de vie dans les centres anciens.
- Permettre aux personnes handicapées et/ou en perte d'autonomie de rester à domicile.
- Prioriser les aides sur la perte avérée d'autonomie.
- Promouvoir la conception bioclimatique en rénovation pour tenir compte des spécificités du climat méditerranéen.
- Aider les publics, hors Anah, à la réalisation de leurs travaux d'économie d'énergie ; lutter contre l'habitat indigne et insalubre et développer de nouveaux dispositifs : permis de végétaliser, permis de diviser, taxe sur la vacance, accession à la propriété...

OBJECTIF 3

Développer une offre de logements diversifiée en réponse aux évolutions sociales des ménages

- Inciter financièrement à la réalisation d'opération de logements sociaux labellisés « Bâtiment Durable Méditerranéen » en renouvellement urbain ou en démolition/reconstruction...
- Promouvoir le logement social dans le parc privé pour disséminer l'offre.
- Encourager de nouvelles formes d'habitat (résidence intergénérationnelle, habitat participatif, éco-quartier, ville du « quart d'heure »..).

Les actions phares : opération façade, PIG (Programme d'Intérêt Général), réunions annuelles avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier, étude urbaine pour les 8 communes, animations trimestrielles pour le grand public, Guichet Renov'Occitanie, inauguration de réalisations remarquables, création de la Maison de l'Habitat Durable et de la Transition Ecologique...



Développer des services publics de proximité pour répondre aux besoins des familles

OBJECTIF 1

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

- Créer les conditions favorables au développement et à la sécurisation des jeunes enfants en dynamisant les ateliers d'éveil et en professionnalisant les assistants maternels ; soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants en garantissant un accueil neutre et respectueux.
- Développer des actions dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), permettre au LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) de devenir un lieu plus ouvert et tourné sur les autres (associations, rencontres médiatisées, etc) ; anticiper la prochaine Convention Territoriale Globale des services aux familles, que nous signerons avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour la période 2022-2025...

OBJECTIF 2

Permettre des apprentissages et renforcer le respect de l'autre en inscrivant les enfants dans un parcours citoyen dès le plus jeune âge

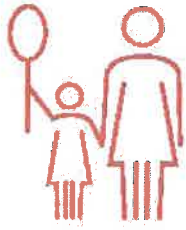
- Accompagner les parcours scolaires et périscolaires en développant des actions citoyennes, éducatives, environnementales et pédagogiques, en pérennisant les actions de médiation scolaire, de sécurité routière et en étendant la promotion du vivre ensemble aux collèges du territoire.
- Faciliter la formation des acteurs en s'appuyant notamment sur des intervenants extérieurs, en se dotant d'équipements et en les mutualisant.
- Développer des temps de loisirs avec et sans hébergement, ainsi que toutes formes d'apprentissage et d'éducation au centre aéré Les Sablières, en étudiant au préalable les faisabilités financières, juridiques et techniques et la pertinence des champs d'action à déployer.
- Lancer une étude sur l'ensemble des structures communales enfance-jeunesse.
- Faire l'acquisition du Domaine départemental des Sablières et étendre son champs d'action à toutes les communes...

La Domitienne met l'enfant au centre de son action publique

« Nous devons collectivement faire mieux, pour nos enfants, pour nos familles, pour notre société. La science nous y aide, en nous indiquant le caractère fondamental des 1 000 premiers jours. C'est là que tout commence pour l'enfant »

(Extrait du rapport de la commission « Les 1000 premiers jours » septembre 2020)





Développer des services publics de proximité pour répondre aux besoins des familles

OBJECTIF 3

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté et notamment l'accompagnement des jeunes du territoire

- Renforcer les dispositifs pour l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans du territoire ; participer à une véritable insertion des plus précaires, en étudiant la possibilité de recruter des apprentis et/ou des jeunes en service civique au sein de La Domitienne voire des communes.
- Etudier l'opportunité d'un Point Information Jeunesse.
- Poursuivre notre participation au Pacte Territorial d'Insertion et tout autre éventuel dispositif en faveur des solidarités...

OBJECTIF 4

Favoriser l'émergence d'un Centre Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation - CISPDR

- Etudier l'opportunité de créer un CISPDR sur le territoire de La Domitienne en s'appuyant sur un diagnostic exhaustif de la délinquance des mineurs et des phénomènes de radicalisation éventuels...

OBJECTIF 5

Améliorer l'offre alimentaire par la création d'une cuisine centrale intercommunale et d'une légumerie biologique

- Répondre aux attentes et besoins de qualité alimentaire des différents usagers ; impulser une démarche globale « du producteur à l'assiette » en proposant des légumes frais, bio et locaux.
- Intégrer la restauration collective dans le cadre territorial en favorisant les filières agricoles locales et l'emploi local.
- Faire de la lutte contre le gaspillage alimentaire une priorité du territoire...



Les actions phares :

Favoriser la création d'un Observatoire territorial de la petite enfance, aménagement d'un « jardin extérieur » à la Bougeothèque, équipement pédagogique d'éducation routière, médiation scolaire par les pairs, permanences hebdomadaires de la MLJ (Mission Locale d'Insertion), aide au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), étude d'opportunité sur la création d'un Centre Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, création d'une cuisine centrale et d'une légumerie, Création d'une Maison de Site Les Sablières « Littoral, dunes et zones humides »...



Favoriser l'accès à la culture, à la connaissance et aux loisirs

OBJECTIF 1

Mettre en œuvre des projets culturels adaptés à l'échelle du territoire

- Accompagner les communes dans la mise en œuvre de politiques culturelles de qualité en prenant en compte leurs spécificités.
- Créer un agenda « des manifestations » partagé et centralisé.
- Programmer des artistes locaux voire régionaux toute l'année pour découvrir une palette large de formes artistiques, culturelles et musicales.
- Créer un Forum des Métiers d'Art itinérant.
- Programmer du cinéma, des contes, du théâtre, des spectacles petite enfance, en petite jauge dans les médiathèques.
- Organiser des manifestations transversales qui rassemblent nos communes autour d'événements emblématiques, historiques, sociétaux...

OBJECTIF 3

Placer les habitants et les artistes au cœur des processus culturels pour une éducation artistique et culturelle concertée et de qualité

- Faire de la découverte du spectacle vivant un enjeu fort dès le plus jeune âge, mettre les artistes au cœur des projets en organisant des résidences d'artistes sur le territoire et dans les écoles.
- Questionner la place des 14/25 ans dans l'offre culturelle ; poursuivre la sensibilisation aux patrimoines pour les élèves de l'élémentaire et renforcer le partenariat avec le Musée d'Ensérune ; créer un « Pass culture » permettant l'accès à des lieux culturels (musées régionaux...) ; créer un service éducatif histoire, patrimoine et nature.
- Soutenir les initiatives des acteurs locaux ; organiser des scènes ouvertes pour les amateurs...

OBJECTIF 2

Développer l'attractivité du Réseau des médiathèques, lieux d'émancipation, d'information et de loisir

- Favoriser l'émergence dans toutes les médiathèques d'un « 3^{ème} lieu », médiathèques inclusives formalisées par des services largement ouverts à tous.
- Développer les services numériques et l'usage des technologies innovantes ; permettre l'accès à une plateforme numérique, du type « Mon musée en ligne ».
- Proposer un service de ludothèque intercommunale et itinérante.
- Développer un événement fort autour de l'illustration jeunesse, créer une « quinzaine de la BD », une Fête du jeu, des « points offres d'emploi ».
- Promouvoir la gratuité des adhésions sur la totalité du réseau...

La Domitienne a la culture chevillée au cœur de son histoire institutionnelle

La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information

(Manifeste de l'Unesco)

Les actions phares : Festival InvitationS, Saison culturelle, découverte de l'oppidum d'Ensérune, théâtre, conférences, expositions, ateliers musicaux, « Dessine-moi une histoire », ateliers participatifs, tournoi de jeux vidéo intercommunal, biblio drive, boîtes de retour, animation de la ludothèque intercommunale...



Un aménagement durable du territoire pour améliorer le cadre de vie, la mobilité et les paysages

OBJECTIF 1

Valoriser les cœurs de village, planifier et maîtriser le développement urbain en limitant la consommation foncière

- Accompagner les études portant sur la requalification de la «friche» de la Cave des VPE (Vignerons du Pays d'Ensérune) de Maraussan, dans le cadre de l'appel à projet «friche» Région Occitanie/Plan de relance ; requalifier les friches, notamment industrielles, pour limiter l'artificialisation des sols.
- Mettre en œuvre le « droit de préemption urbain » pour les parcs d'activités économiques communautaires et étudier les conditions de sa délégation, notamment au profit de l'établissement public foncier d'Occitanie ; se porter acquéreur de fonciers à vocation économique afin de disposer d'un portefeuille de terrains mobilisables.
- Faciliter la mise en œuvre du réseau départemental de Très Haut Débit.
- Créer un service communautaire « Système d'Information Géographique » pour avoir une meilleure connaissance et maîtrise du territoire intercommunal...

OBJECTIF 2

Valoriser et préserver les paysages

- Mettre en valeur les paysages classés de notre territoire, notamment ceux liés au Canal du Midi .
- Requalifier et sécuriser les abords et les berges du canal.
- Poursuivre le projet Grand Site de France «Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée» avec l'obtention du prestigieux label et la mise en œuvre d'actions favorisant la gestion des flux, l'aménagement paysager...
- Identifier l'ensemble des ressources locales du territoire qui constituent notre paysage, pour les valoriser en favorisant leur accès (sites naturels et ouvrages vernaculaires)...



OBJECTIF 3

Favoriser la mobilité, promouvoir les déplacements partagés et les mobilités douces

- Définir un schéma de mobilité douce, en particulier schéma cyclable communautaire pour la pratique quotidien-utile et loisirs-plaisir.
- Créer, baliser et entretenir les liaisons douces pédestres.
- Créer, baliser et entretenir des sentiers VTT (pérennisation de circuits événementiels, labellisation FFC VTT).
- Promouvoir l'EuroVélo 8 et créer la Halte vélo du Malpas.
- Développer les parkings de co-voiturage. Organiser et promouvoir le concept Rézo Pouce...
- Structurer le réseau de pistes cyclables entre villages, vers les collèges, les zones d'activités, Béziers, la gare SNCF... Aménager des trajets directs et sécurisés.
- Favoriser le tourisme nature et les déplacements doux (piétons, VTT, VAE...) pour les activités touristiques et les loisirs, pratiqués également par la population locale. De manière générale, trouver une identité forte avec des cheminements partant à la découverte de toutes les richesses du territoire. Intégrer ces itinéraires dans le maillage des axes structurants existants et en projet (EuroVélo 8, axe Nord Sud mer montagne, boucles sur les anciennes voies ferrées...).
- Favoriser la mobilité collective et/ou partagée pour les déplacements domicile-travail ou domicile-école...

Les actions phares :

Développer la viticulture et diversifier l'agriculture locale. Assurer la promotion des producteurs vendant en circuits courts. Accompagner les commerçants et artisans dans la digitalisation de leur activité afin de répondre aux enjeux liés aux nouveaux modes de consommation. Soutenir les opérations de rénovation des devantures et/ou de mise en accessibilité de commerces. Accompagner les opérations collectives de digitalisation et étudier la faisabilité d'une « solution numérique collective ».

Filières : favoriser le développement et l'implantation des entreprises dans les filières porteuses type énergies renouvelables, hydrogène... Créer les conditions pour favoriser la création d'entreprises, l'innovation sur le territoire, notamment via la pépinière d'entreprises. Valoriser la dynamique économique du territoire en menant des actions de communication et d'animation pour les entreprises, et faciliter la mise en réseau des acteurs...





Conforter l'attractivité économique pour favoriser l'emploi

OBJECTIF 1

Animer et structurer des filières d'avenir et stratégies

- Agriculture : optimiser les systèmes d'irrigation agricole ; valoriser les productions locales ; réaliser un Diagnostic Alimentaire Territorial (recensement des acteurs, circuits, enjeux fonciers et renouvellement des exploitations), définir un Programme Alimentaire Territorial (promouvoir les initiatives territoriales qui ambitionnent de relocaliser l'agriculture durable sur La Domitienne ; soutenir les initiatives visant à l'installation d'agriculteurs, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines...).
- Aides aux entreprises en partenariat avec la Région Occitanie : accompagner et inciter les commerces de proximité via des aides pour la requalification des devantures ; accompagner et déployer un/des dispositifs favorisant la digitalisation notamment dans le cadre du plan de relance ; poursuivre l'accompagnement des entreprises sur le volet immobilier via un dispositif de subventions.
- Animation du tiers-lieu de la Maison de l'Economie ; animations économiques favorisant la connaissance des entreprises, leur mise en réseau et le développement de l'économie circulaire.
- Renforcer notre partenariat avec les chambres consulaires, les organisations économiques (dont GDE 34, MEDEF Ouest Hérault, Jeune Chambre Economique de Béziers...) afin d'optimiser nos ressources, pour allier développement économique et développement durable...

OBJECTIF 2

Disposer d'une offre foncière favorable au développement des entreprises, dans un contexte de préservation de la biodiversité

- Développer une offre à destination des entreprises qui s'inscrivent dans un aménagement durable et cohérent de l'espace via la requalification des sites sous occupés et l'extension de zones existantes. Parallèlement, mettre en œuvre un programme d'investissements pluri-annuel pour la requalification des équipements publics des Zones d'Activités. Proposer des offres immobilières adaptées aux nouveaux besoins et modes de travail...

OBJECTIF 3

Améliorer la situation de l'emploi et l'employabilité des personnes

- Participer au déploiement du dispositif Pass Numérique en partenariat avec le Conseil Départemental.
- Poursuivre l'action de promotion, information sur les groupements d'employeurs auprès des acteurs professionnels agricoles.
- Demande de labellisation France Services du RLlse (Réseau Local d'Initiatives socio-économiques) en lien avec La Domitienne (guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations).
- Développer la dimension sociale dans les achats publics réalisés par la collectivité en intégrant des critères s'y rapportant...

Les actions phares : Multiplier les passerelles entre les entreprises et les actifs du territoire. Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA. Identifier les besoins/qualifications en main d'œuvre. Accompagner les jeunes et les publics les plus éloignés de l'emploi. Favoriser la création d'entreprises en proposant des outils et solutions d'accompagnement tout au long du parcours entrepreneurial (tester son activité via une couveuse, accompagnement/hébergement en pépinière d'entreprises, tiers lieu...). Animer des chantiers d'insertion dans des secteurs d'activités offreurs d'emploi. Lutter contre la fracture numérique...

OBJECTIF 4

Soutenir et développer l'économie du port du Chichoulet en renforçant son attractivité et sa transition écologique

- Le port du Chichoulet, et les activités qu'il accueille, doit poursuivre son inscription dans une logique de développement durable. Des actions de soutien visant à renforcer l'économie du port et les métiers de la conchyliculture sont à mener. Ce qui permettra de renforcer la préservation du site, de promouvoir les activités liées à la mer et de les valoriser dans un cadre touristique.
- Depuis 2009, le port a engagé sa transformation durable grâce aux importants travaux de requalifications effectués par le Conseil Départemental de l'Hérault et poursuivis par la Communauté de communes. Néanmoins, ses infrastructures doivent toujours évoluer pour rester compétitif tout en respectant l'environnement. Si la transition écologique du port est déjà bien engagée et concrétisée par l'obtention de labels et certifications Afnor, elle doit se poursuivre par l'installation d'infrastructures à énergie propre. Ces investissements permettront de maintenir la place du Port du Chichoulet au sein des ports de la Méditerranée, en particulier de l'Occitanie...



Les actions phares : Disposer d'infrastructures associant transition écologique et développement économique (réaménagement des pontons du port du Chichoulet accueillant aujourd'hui de petites unités afin de répondre à la demande pour des unités plus grandes, réalisation régulière de dragage pour améliorer l'accès au port).

Contribuer au maintien et au développement des activités de conchyliculture et de pêche sur le port, en favorisant le développement des circuits courts via notamment le projet alimentaire territorial, en rénovant les mas professionnels afin d'améliorer leur performance énergétique y compris celui à destination de la capitainerie (étude et réalisation), en réhabilitant la prise d'eau en mer indispensable à l'exercice de l'activité des professionnels.

Promouvoir le cadre environnemental privilégié et préservé dans lequel se situe le port du Chichoulet en l'intégrant au projet global d'interprétation du site des Sablières (renouvellement, entretien et suivi biologique du parc de nurseries artificielles, sensibilisation et animation auprès du grand public notamment des plus jeunes, étude d'opportunité/faisabilité sur le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings et cheminements publics, renouvellement des équipements dont l'éclairage publics en Led.



Développer une économie touristique de qualité, durable

Avec l'Office du Tourisme La Domitienne, construire et mettre en œuvre une politique de développement touristique ambitieuse. Ses missions principales sont : l'accueil des publics touristiques et locaux, la promotion du territoire, l'animation et la coordination du développement touristique du territoire et la fédération des socio-professionnels et collecte de l'information. De prime abord, le territoire se démarque par ses richesses naturelles et patrimoniales, même sur la frange littorale, le « tourisme vert » semble donc être l'accroche à privilégier, le facteur différenciant.

OBJECTIF 1

Une destination d'excellence en matières de « slow tourisme » et de tourisme responsable

- Structurer des pôles touristiques à fort rayonnement afin de proposer une offre touristique de qualité pour accueillir et attirer plus de clientèle, sur une période plus longue. Valorisation et différenciation via le Label « Grand Site d'Occitanie » pour la destination : « Canal du Midi, Béziers Languedoc Méditerranée ».
- Diversifier et structurer l'offre autour de quatre pôles : littoral, terroir viticole, patrimonial, loisirs et sports de pleine nature.
- Valoriser l'itinéraire Canal, requalifier les abords du Canal du Midi, dans le cadre de l'EuroVélo 8 entre autres : aménagement des berges ou itinéraires secondaires. Mettre en place une médiation culturelle (signalétique directionnelle et informative).
- Rendre plus lisible l'offre touristique. Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire par un aménagement et une gestion durable.
- Développer un schéma local de randonnée pédestre et cycle : inventorier les sentiers ou chemins communaux existants, revaloriser les sentiers d'intérêt communautaire, prévoir les aménagements permettant de les inscrire au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et/ou Plan Hérault Vélo...

OBJECTIF 2

Renforcement de la promotion et de l'animation

- Faire rayonner l'identité du territoire en poursuivant le travail initié en matière de marketing territorial.
- Renforcer et développer les animations autour de thématiques (viticulture, nature, culture, patrimoine et sport loisir), à destination d'un public large (individuels ou groupes, jeunes), en utilisant des outils et supports spécifiques (ex numérique).
- Accroître le partenariat avec les professionnels.
- Créer du lien et du réseau par l'organisation de rendez-vous récurrents ; les sensibiliser à l'évolution des marchés ; encourager et favoriser les labels notamment durables (accueil vélo, clés vertes, circuits courts, Tourisme & Handicap...). Conforter le rôle de conseil et délégation en labélisation de l'Office de Tourisme...

OBJECTIF 3

Meilleure organisation de l'accueil touristique

- Transformer la Maison du Malpas en une « Maison de site » permettant de l'inscrire dans une offre de tourisme culturel territoriale, complémentaire au site archéologique d'Ensérune, et aux autres centres d'interprétation relatifs au Canal du Midi...

Les actions phares : aménager et promouvoir les sites du Malpas, requalifier les abords du tunnel du Malpas et sécuriser le tunnel en lui-même. Définir les conditions d'intervention sur le Canal du Midi avec Voie Navigable de France.

Relier les sites touristiques en partant du littoral en passant par le Canal du Midi et en découvrant notre territoire viticole.

Développer une offre expérientielle, notamment pour les jeunes publics.

Proposer des cycles de visites ou balades thématiques : balades natures, visites guidées, visites insolites...

Mettre en tourisme le Festival InvitationS.

Rendre les animations accessibles aux personnes en situation de handicap (via notamment le Label Tourisme et Handicap et la marque Destination Pour Tous).

Proposer de nouveaux services dans le pack « partenaire de l'OT », répondant aux nouveaux besoins.

Accompagner les professionnels dans les enjeux de numérisation et digitalisation via des ateliers, des accompagnements personnalisés, voire de la « veille déléguée »...



Un projet partenarial et collaboratif avec les communes

La Communauté de communes est, par essence, un espace de solidarité associant les communes en vue d'élaborer un projet partagé et d'apporter des réponses collectives à des défis communs.

L'élaboration conjointe de ce projet de développement durable du territoire entre la Communauté de communes de La Domitienne et ses huit communes membres, doit permettre le renforcement de cette solidarité.

OBJECTIF 1

Renforcer la mutualisation des services supports

Lors de la précédente mandature, cette solidarité s'est déjà traduite par la mutualisation de matériels (cirque, scénique...), de personnels (conseiller en prévention, bibliothécaire...) et des groupements d'achats (assurance, informatique...).

Cette mutualisation a pour objectif :

- de mettre à disposition du matériel aux communes qu'il ne serait pas pertinent d'acheter individuellement.
- de mutualiser des ressources humaines qui possèdent une technicité dont les communes n'ont pas pu se doter.
- de gagner en efficacité en ayant recours à des groupements de commande.

Il est proposé de renforcer et développer cette mutualisation sur d'autres fonctions supports telles que l'informatique, la mise en place d'un Système d'Information Géographique...

OBJECTIF 2

Renforcer l'équité financière et fiscale du territoire

Lors de la précédente mandature, cet objectif a conduit le territoire à mener différentes actions, dont, notamment, les harmonisations du montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, du montant des surtaxes eau potable et assainissement collectif (part variable).

Pour cette nouvelle mandature, le travail portera sur les parts fixes des surtaxes de l'eau et de l'assainissement. Cette équité fiscale nécessite également un travail sur les valeurs locatives des communes pour avoir une assiette commune et une application équitable des taux et notamment de la TEOM (Taxe d'Entèvement des Ordures Ménagères).

OBJECTIF 3

Renforcer la solidarité du territoire

Sur la précédente mandature, les deux premières lignes de financement communautaires furent : pour la section d'investissement, le Contrat Territorial d'Investissement, (55,31 % des investissements) ; pour la section de fonctionnement : l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire versées aux communes (27,98 % des dépenses de fonctionnement).

Si l'intercommunalité doit nécessairement faire un travail d'efficacité dans l'utilisation de ses ressources, la répartition globale de celles-ci sur le territoire doit-être questionnée pour permettre de porter les priorités politiques issues du projet de développement durable du territoire. Ce sera l'objet du nouveau Pacte Financier et Fiscal.

Il est donc proposé de revoir le Pacte Financier et Fiscal, afin de définir les nouveaux équilibres du territoire. Une telle restructuration nécessite de mettre à plat des ressources locales sur le territoire...

<p>Facebook</p> 	<p>La Domitienne communauté de communes en Biterrois</p>
<p>Instagram</p> 	<p>@ccladomitienne</p>
<p>Twitter</p> 	<p>@CC_ladomitienne</p>
<p>Youtube</p> 	<p>Communauté de communes La Domitienne</p>
<p>LinkedIn</p> 	<p>Communauté de communes La Domitienne</p>
<p>Site internet</p> 	<p>www.ladomitienne.com</p>

Directeur de la publication : Alain Caralp
Rédacteur en chef : Stéphane Dieu, communication@ladomitienne.com
Crédits photos : Pixabay, Freepik
Tirage : 15 000 exemplaires
Edition : Interface, 04 67 28 32 25
P.A.O : Service Communication
Impression : imprimerie spéciale de l'éditeur



Ce numéro a été conçu dans une démarche environnementale. Imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement.

ANNEXE 6

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

CRTE

- colonne 1 : liste des indicateurs de l'état des lieux écologies mentionnés dans l'annexe de la circulaire
- colonne 2 : la donnée propre au territoire (si connue à ton niveau)
- colonne 3 : la source dont est issue la donnée (ex : le diagnostic du PCAET)
- colonne 4 : la personne qui a alimenté la donnée et la source.

LISTE DES INDICATEURS	VALEUR	SOURCE	RENSEIGNE PAR	COMMENTAIRES
MOBILITE				
Nombre de km de pistes cyclables	32,5 km		Directrice de l'Office de tourisme La Domitienne	16 km : Cazouls/Malpas 14 km : Bayssan/Vendres Plages 2,5 km : Colombiers centre/ZA Viargues-Cantegals (+ 6 km de berges le long du Canal du Midi)
Nombre de parkings vélos sécurisés	2	Hérault à vélo	Directrice du pôle Développement territorial et chargée de mission PCAET	Haltes de Vendres et de Cazouls-Lès-Béziers ; Port du Chichoulet (parc de stationnement sécurisé avec box) ; au Malpas, des attaches vélos aux normes, mais non fermées
Présence de pôles multimodaux	Non			
Présence de zones à faibles émissions	Non		Chargée de mission PCAET	Non concerné
Présence de voies réservées au covoiturage	Non		Chargée de mission PCAET	
Présence de parkings de covoiturage	Non		Chargée de mission PCAET	
Présence de places de covoiturage	Non		Chargée de mission PCAET	

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	2		Directrice du pôle Développement territorial	Port du Chichoulet : 2 véhicules électriques
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé				Si versement subventions
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	8	REVEO	Chargée de mission PCAET	
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		Région Occitanie		AOM : Région Occitanie
Part du territoire couverte par une AOM	100%		Chargée de mission PCAET	Région Occitanie
ENERGIE ET CLIMAT				
Emissions de GES du territoire	93 kteqCO2	Terristroy / OREO	Chargée de mission PCAET	Année 2017
Emissions de GES par habitant	3.34 teqCO2 / hab	Terristroy / OREO	Chargée de mission PCAET	Année 2017
Consommations énergétiques du territoire	546 GWh PCI	Terristroy / OREO	Chargée de mission PCAET	Année 2017
Production annuelle d'énergies renouvelables	49.96 GWh	Terristroy / OREO	Chargée de mission PCAET	Année 2017
Consommation énergétique en autoconsommation	NC			
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social etc.	Pas d'info CCLD	2 475 (= nombre de résidences principales construites avant 1945)	Chargée de mission Habitat	Insee 2017

Répartition du parc immobilier par étiquette DPE	Pas d'info CCLD / données régionales		Chargée de mission Habitat	CERC OCCITANIE
Nombre de copropriétés dégradées ou fragiles	Pas d'info CCLD	15 215 logements sur la CCLD : - 13 463 Maisons - 1 627 Appartements Logement collectif représente 11%	Chargée de mission Habitat	Insee 2017
Nombre d'artisans RGE	26		Chargée de mission Habitat	Avril 2021
Nombre de chaudières fioul	Pas d'info CCLD		Chargée de mission Habitat	
Nombre de cheminées ouvertes	Pas d'info CCLD		Chargée de mission Habitat	
Existence de réseaux de chaleur	non	NC	Chargée de mission PCAET	
Modes de chauffages des grands équipements (déterminer les bâtiments : écoles, maison de retraites, collèges etc.)			Chargée de mission PCAET	
DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE				
Tonnage de déchets produits par le territoire	17 835 tonnes	Rapport annuel déchet	Directrice du pôle Environnement et Développement durable	Données 2019
Etat des équipements de tri au regard des normes	Equipements pré-collecte conformes – centre de tri en extension des	Rapport annuel déchet	Directrice du pôle Environnement et Développement durable	

	consignes / projet de centre de tri mutualisé entre 7 EPCI			
Existence de tri des biodéchets pour la restauration collective et les logements collectifs	Non. Etude schéma de collecte des biodéchets prévue (AAP généraliser le tri à la source des biodéchets)	Rapport annuel déchet	Directrice du pôle Environnement et Développement durable	
Taux de tri sélectif par filière EMR	841 tonnes – 30kg/an/hab - (5% des tonnages collectés)	Rapport annuel déchet	Directrice du pôle Environnement et Développement durable	Données 2019
Taux de tri sélectif par filière Papier	8 483 tonnes 17kg/an/hab (3% des tonnages collectés)	Rapport annuel déchet	Directrice du pôle Environnement et Développement durable	Données 2019
Taux de tri sélectif par filière Verre	1 083 tonnes 37kg/an/hab (6% des tonnages collectés)	Rapport annuel déchet	Directrice du pôle Environnement et Développement durable	Données 2019
Agriculture et alimentation locale				
Existence d'un Projet Alimentaire Territorial	Non		Chargée de mission PCAET	Projet imminent de PAT dans le cadre notamment du Projet de cuisine centrale intercommunale
Nombre d'exploitations agricoles	487	Agreste	Chargée de mission PCAET	Recensement agricole 2010

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/de marchés de producteurs/d'AMAP	Entre 30 et 50		Directrice du pôle Développement territorial	Recensement effectué grâce au Label Vignobles et Découvertes, composé essentiellement de viticulteurs A noter l'organisation de marchés de producteurs par La Domitienne au port du Chichoulet et le partenariat avec la FR CIVAM pour l'opération « de fermes en fermes »
Surface Agricole Utile du territoire	7 905 ha	CRATER / Agreste	Chargée de mission PCAET	
Nombre d'exploitations engagées dans des démarches de labellisation environnementale	NC			
Estimation du volume de produits phyto utilisés sur le territoire	NC			
Biodiversité				
Surface des aires protégées Natura 2000	7 345 ha	SIG DREAL Occitanie	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Addition ZPS + ZSC
Surface des ZNIEFF	9 934 ha	SIG DREAL Occitanie	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Addition ZNIEFF type 1 et 2
Surface des aires de protection des captages	0 ha	SIG DREAL Occitanie	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	
Part des cours d'eau en bon état de catégorie 1 et 2	0	EPTB Orb Libron	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	1	EPTB Orb Libron	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Seuil du Pont de Gaston Doumergue
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	182 ha soit 19%	BD Forêt V1 Données sur les forêts communales DOCOB Collines d'Ensérune	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Forêt communale de Cazouls (50ha) a fait l'objet d'un plan d'aménagement (cf. doc PCAET) Forêt communale de Nissan (132ha) fait l'objet d'un plan d'aménagement depuis 2013 jusqu'en 2032
Surface/linéaire de haies	NC		Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	
Existence d'un atlas (inter)communal de la biodiversité	Non		Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Action prévue dans le PCAET
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité	6422ha soit 37,5%	SIG DREAL Occitanie	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Donnée extraite de la cartographie issue du SRCE
Label Territoires engagés pour la nature	OUI		Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Reconnaissance 2021-2023
Label Terre saine	Non	FREDON	Chargée de mission Natura 2000 et Espaces naturels	Lespignan (niveau 3) Colombiers/Maureilhan/ Cazouls / Maraussan (Niveau 2)
Lutte contre l'artificialisation des sols				
Etat d'avancement du PLUi	Nul		Directrice du pôle Développement territorial	Pas de volonté des communes membres à ce jour

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les doc. d'urba.	NC			
Evolutions du nombre d'hect. artificialisés vs terres agricoles, forestières, naturelles	137,6 ha soit 0,8%	Portrait ANCT / observatoire de l'artificialisation	Chargée de mission PCAET	Entre 2009 et 2018
Potentiel de recyclage foncier (friches à réhabiliter)	8 hect. de friches industrielles			Les caves coopératives de Maraussan et Montady ; la friche Julien et l'ex décharge du Rougeas à Cazouls
Surfaces désartificialisées	NC			
Eau et assainissement				
Compatibilité des installations de traitement avec les normes Europe	OUI 100 %	SATESE 34 / HERAULT INGENIERIE	Responsable du service Eau et Assainissement	
Taux de fuite des réseaux d'AEP (moy des rendements primaires des réseaux des communes)	80,4 %	RAD SUEZ	Responsable du service Eau et Assainissement	Moyenne CCLD
Nombre de captages prioritaires	NC		Responsable du service Eau et Assainissement	Compétence du SIVOM (Production et livraison d'eau potable aux communes)
Nombre de captages sous protection et plan d'actions	NC		Responsable du service Eau et Assainissement	Compétence du SIVOM (Production et livraison d'eau potable aux communes)
Couverture du territoire par 1 SAGE	Oui	S.M.V.O.L.	Responsable du service Eau et Assainissement	SAGE « Orb et Libron »

